



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les sciences économiques et sociales pour tous dès la classe de seconde

Question écrite n° 6819

Texte de la question

M. Gérard Manuel appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement au lycée des sciences économiques et sociales. En effet, dans le cadre de la réflexion gouvernementale actuelle sur une réforme du baccalauréat et, corrélativement, du programme d'études des classes de lycée, des enseignants s'expriment pour une généralisation de l'enseignement des matières nommées aujourd'hui « sciences économiques et sociales » à toutes les filières dès la classe de seconde. Ainsi, chaque jour, l'actualité nous rappelle la nécessité pour chacun de disposer d'outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques pour appréhender les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines (avenir de la croissance, mobilité sociale, égalité femmes-hommes, mondialisation, construction européenne). Aussi, l'intérêt pour l'enseignement des sciences économiques et sociales, en tronc commun de connaissances dès la seconde générale et technologique, de façon suffisamment conséquente, devient-il prégnant. Les SES pourraient alors, de façon tout à fait positive, devenir un élément de connaissance commune. C'est pourquoi il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce point, notamment ses intentions concernant la généralisation de l'enseignement des sciences économiques au lycée, dès la classe de seconde.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique va contribuer à consolider la culture économique des lycéens français. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, un enseignement de sciences économiques et sociales est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. - en classes de première et de terminale, l'objectif est de préparer les élèves à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur. Cela se traduit par des parcours plus progressifs sans les enfermer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour

laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6819

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2486

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6382